



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

De la commune de CAUVIGNY
Séance du 08 avril 2025 à 20 heure 15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. CHABLE Francis Maire.

Etaient présents :

Mme DAVIAU adjointe, Mmes MM DEPONT,
DUCHESNE, JUGAN GORGE, SATIZELLE, VIDAL,
ANCART, BARRAULT, BROSSARD, MARTINS,
ROZE,

Absents excusés : M BREEMEERSCH Adjoint, MM
BARKATS, RIBEIRO FARIA, Mmes DE LAERE,
GUIGONNET

Absents ayant donné pouvoir : Mme DOREMIEUX, M.
GOMEZ

Secrétaire de séance Mme VIDAL Cécile

ooOOoo

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-10, L. 5214-16 V ;
- La délibération du Conseil communautaire n° 270325-DC-17 en date du 27 mars 2025 attribuant le versement du fonds de développement communautaire à la commune de CAUVIGNY pour des travaux de rénovation d'un bâtiment en une salle multisports (thématique sports) ;

Considérant :

- Que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le plan de financement prévisionnel :

République Française
Département 60: OISE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 7

Date de convocation :

04 avril 2025

Date d'affichage :

04/04/2025

Objet :

N°4796 Fonds de développement
communautaire 2025 - Acceptation
fonds de concours versé par la CCT
pour la rénovation d'une salle
multisports (Thématique sports)

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 060-216001347-20250408-DELIB4796-AR



Dépenses		Recettes	
Nature	Montant (en € HT)	Nature	Montant (€)
Travaux	170 000,00	Subvention Etat (16,47%)	28 000,00
		Subvention Département (33,00%)	56 100,00
		Fonds de concours CCT (25,03%)	42 550,00
		Reste à charge Commune (25,50%)	43 350,00
TOTAL	170 000,00	TOTAL	170 000,00

**SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE D'ACCEPTER** le fonds de concours versé par la Communauté de communes Thelloise pour des travaux de rénovation d'un bâtiment en une salle multisports (thématique sports) d'un montant de **QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (42 550,00 €)** ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer avec la Communauté de communes Thelloise la convention de versement du fonds.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et ans sus dits.
Pour extrait conforme, le 09 avril 2025

Le Maire, Francis CHABLE



Envoyé en préfecture le 10/04/2025 Reçu en préfecture le 10/04/2025 Publié le 09/04/2025 ID : 060-216001347-20250408-DELIB4796-AR
--

S²LO